



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL



# LA SITUATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL AU 2<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2018

## LES 5 FAITS SAILLANTS

LES  
RDV  
DE  
GRENNELLE



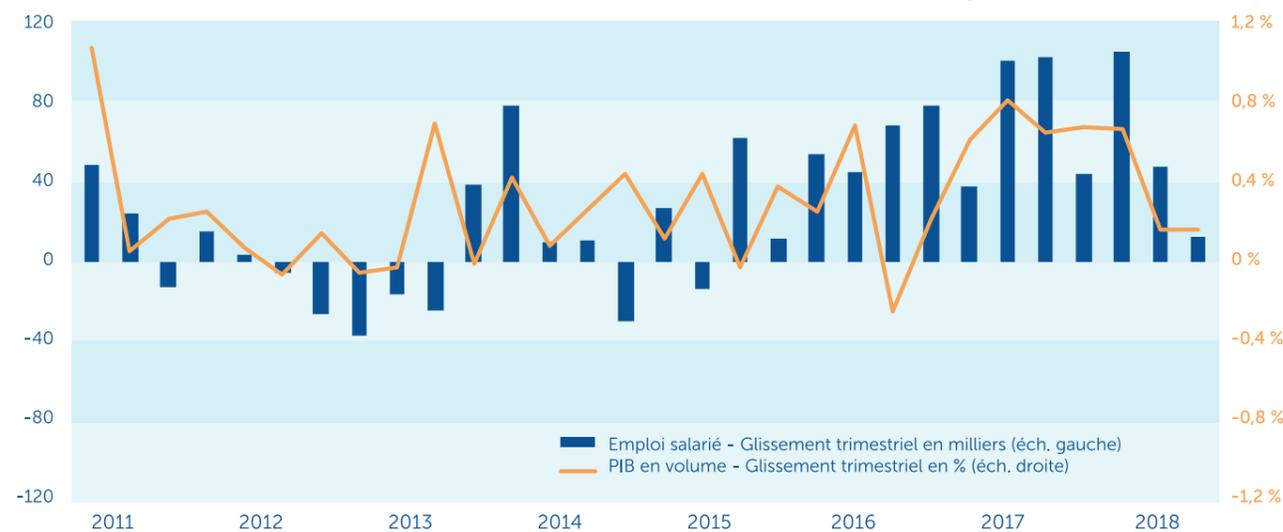
Travail et emploi : situation et perspective

#RDVGrenelle

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2018, l'activité économique croît au même rythme qu'au trimestre précédent (+0,2 % en volume), après une année 2017 particulièrement dynamique. Cette modération de la croissance du PIB pèse sur l'emploi : au 2<sup>e</sup> trimestre 2018, les effectifs salariés restent quasiment stables (+12 500 postes), après avoir connu une croissance modérée de 0,2 % au 1<sup>er</sup> trimestre. Cette stabilité de l'emploi au 2<sup>e</sup> trimestre tient non seulement au ralentissement des créations d'emplois dans les secteurs marchands non agricoles, en particulier l'intérim et l'emploi industriel qui reculent, mais surtout à la baisse des effectifs du secteur public. Le 2<sup>e</sup> trimestre connaît cependant une nette accélération des créations d'entreprises. Ce trimestre est également marqué par une baisse du taux de chômage au sens du BIT de 0,1 point, après le contrecoup du 1<sup>er</sup> trimestre de +0,3 point, pour se situer à 9,1 % de la population active en France. Les jeunes de 15 à 24 ans bénéficient particulièrement de ce recul du chômage (-0,6 point), confirmant la baisse tendancielle enclenchée depuis mi-2016. Enfin, le regain d'inflation durant le trimestre pèse sur les salaires réels qui enregistrent un recul de 0,2 % ce trimestre.

## 1 L'emploi salarié est quasiment stable au 2<sup>e</sup> trimestre 2018

Graphique 1 : Évolutions de l'emploi salarié et du PIB en volume



Au 2<sup>e</sup> trimestre 2018, la croissance de l'activité économique en France est stable : le produit intérieur brut (PIB) progresse de 0,2 % en volume, le même rythme qu'au 1<sup>er</sup> trimestre. Le 1<sup>er</sup> semestre 2018 enregistre donc une croissance modérée, en-deçà du rythme de 2017 qui s'était distingué par son dynamisme (+0,7 % par trimestre en moyenne). Sur un an, la croissance du PIB en volume ralentit ainsi à +1,7 % au 2<sup>e</sup> trimestre, contre +2,2 % le trimestre précédent.

Les indicateurs conjoncturels reflètent ce moindre dynamisme de l'activité : au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018, le climat des affaires recule progressivement dans tous les secteurs, excepté dans le bâtiment où il est resté stable. Le climat de l'emploi est également en légère baisse au 2<sup>e</sup> trimestre. Cette tendance est confirmée par les dernières données des mois de juillet et août, même si l'ensemble de ces indicateurs se maintient nettement au-dessus de leur moyenne de long terme. L'indicateur de retournement conjoncturel<sup>1</sup> pour l'ensemble de l'économie revient d'ailleurs en août dans la zone indiquant un climat conjoncturel favorable.

Ce ralentissement de l'économie sur la première moitié de 2018 n'est pas spécifique à la France, il est également perceptible dans la plupart des économies internationales, hormis aux Etats-Unis où l'activité est toujours très dynamique. Néanmoins, le freinage de la croissance est un peu plus net en France que dans les autres principaux pays de la zone euro. L'Allemagne enregistre même une légère amélioration de son activité au 2<sup>e</sup> trimestre (+0,5 %, après +0,4 %). L'indicateur du sentiment économique en zone euro demeure ainsi stable depuis le mois de mars.

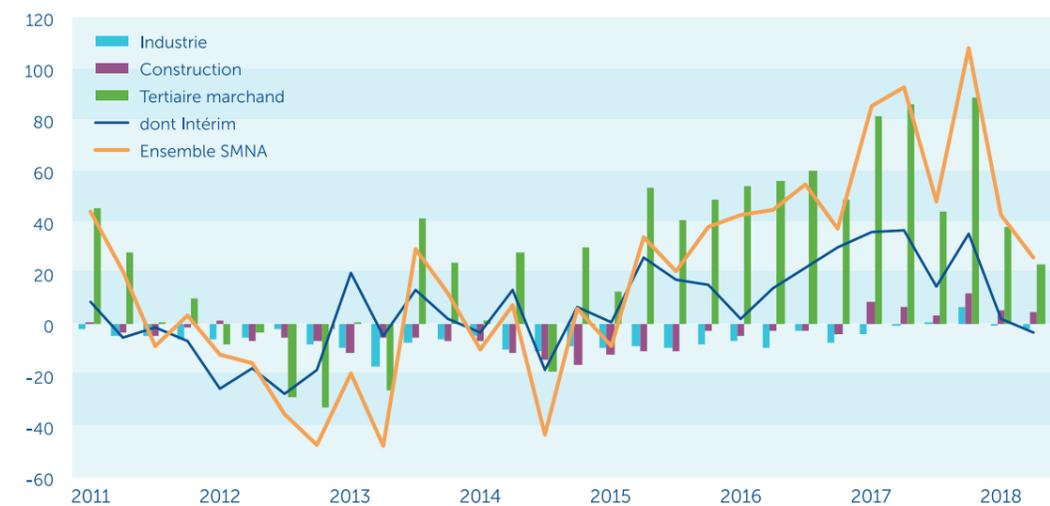
Sur le premier semestre 2018, le ralentissement de l'activité se répercute sur l'emploi : au 2<sup>e</sup> trimestre, les effectifs salariés sont quasi stables par rapport au trimestre précédent (+12 500 postes, soit une croissance de +0,05 %), après une progression modérée au 1<sup>er</sup> trimestre de 0,2 % (+47 500), un rythme qui était déjà inférieur à celui enregistré en 2017 (en moyenne, +0,4 % par trimestre). Sur un an, l'emploi salarié décélère à +0,8 % en glissement annuel (soit +207 600 postes), après +1,2 % le trimestre précédent (+297 100).

Sur le seul champ des secteurs marchands non agricoles (SMNA), les effectifs continuent de progresser mais à un rythme plus modéré : ceux-ci sont en hausse de 0,2 % ce trimestre (+26 400 postes), légèrement en-deçà du rythme enregistré au 1<sup>er</sup> trimestre (+0,3 %).

Par secteurs, l'emploi dans les services marchands hors intérim ralentit également à +0,2 % (+26 400 postes), après +0,3 % le trimestre précédent. Dans la construction, les effectifs salariés augmentent au même rythme qu'au 1<sup>er</sup> trimestre (+0,4 %, soit +5 000), alors que l'industrie enregistre un recul de ses effectifs de 0,1 % (-2 200 postes), après avoir stagné au 1<sup>er</sup> trimestre. Enfin, l'emploi intérimaire contribue négativement à l'évolution de l'emploi SMNA : pour la première fois depuis fin 2014, les effectifs intérimaires baissent (-0,4 % au 2<sup>e</sup> trimestre, soit -2 900 postes)<sup>2</sup>. Ce repli intervient après un ralentissement déjà perceptible depuis le début de l'année 2018.

Parallèlement, le 2<sup>e</sup> trimestre 2018 se distingue par une baisse des effectifs du secteur public, avec un recul de 0,2 % par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre (-11 800 postes), après avoir stagné le trimestre précédent. Il s'agit du plus fort recul enregistré dans ce secteur depuis fin 2011.

Graphique 2 : Évolutions de l'emploi salarié des secteurs marchands non agricoles – glissements trimestriels en milliers



<sup>1</sup> L'indicateur de retournement conjoncturel, calculé chaque mois par l'Insee, permet de détecter le plus tôt possible le moment où la conjoncture se retourne.  
<sup>2</sup> Par secteur utilisateur, l'emploi intérimaire recule nettement dans l'industrie (-6 000), alors qu'il progresse dans le tertiaire marchand (+3 000) et est quasi-stable dans la construction (-200).

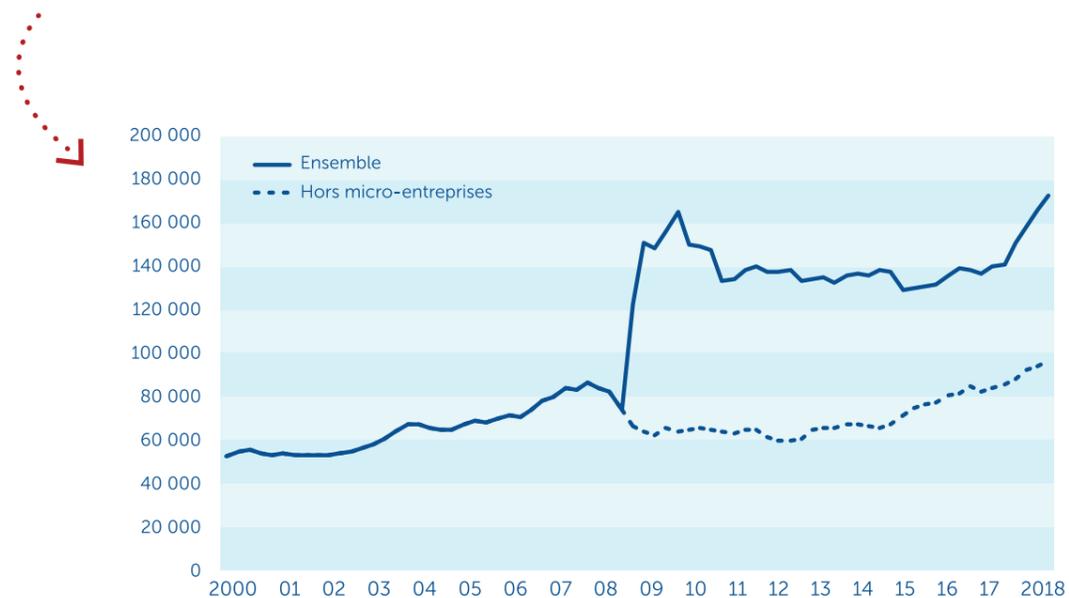
## 2 Les créations d'entreprises atteignent un plus haut historique au 2<sup>e</sup> trimestre 2018

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2018, les créations d'entreprises continuent d'être dynamiques : le cumul des immatriculations d'entreprises durant le trimestre progresse de 3,8 % par rapport au trimestre précédent (+3,1 % hors micro-entreprises), après +4,7 % au 1<sup>er</sup> trimestre (+1,4 % hors micro-entreprises), pour atteindre son niveau le plus élevé enregistré depuis le début de la série, soit 173 500 nouvelles entreprises créées entre avril et juin 2018<sup>3</sup>. Les entreprises dites « classiques » (hors micro-entrepreneurs) affichent notamment une tendance à la hausse depuis 2013, et culminent à un niveau record au 2<sup>e</sup> trimestre 2018 : 97 200 immatriculations ont été enregistrées ce trimestre, le dernier pic de créations d'entreprises « classiques » remontant au 1<sup>er</sup> trimestre 2008 (86 600). Quant aux micro-entreprises, le nombre d'immatriculations était reparti à la hausse au 3<sup>e</sup> trimestre 2017, atteignant 76 200 au 2<sup>e</sup> trimestre 2018, soit son niveau le plus élevé depuis mi-2012.

L'accélération du nombre de créations d'entreprises depuis mi-2017 est principalement portée par le secteur des transports et le secteur du soutien aux entreprises. Au 2<sup>e</sup> trimestre 2018, le nombre d'entreprises dans ces deux secteurs augmente de 15 900 par rapport au 2<sup>e</sup> trimestre 2017 (8 300 dans les transports et 7 600 dans le secteur du soutien aux entreprises), soit plus de la moitié de l'ensemble des créations d'entreprises enregistrées sur la même période. Hors micro-entreprises, ce sont aussi les mêmes secteurs qui contribuent le plus nettement à l'accélération des immatriculations<sup>4</sup>.

En matière de taille, en 2017, seules 3,9 % des entreprises récemment créées employaient au moins un salarié au moment de leur création<sup>5</sup>. Cette proportion s'est réduite progressivement : 4,8 % des nouvelles entreprises employaient au moins un salarié en 2014 et 5,4 % en 2010. La tendance s'observe aussi sur les seules entreprises « classiques »<sup>6</sup>. En 2017, ces nouvelles entreprises « employeuses » démarrent leur activité avec 2,6 salariés en moyenne<sup>7</sup> : l'effectif salarié moyen à la création est le plus élevé dans l'industrie et le secteur des transports (respectivement 3,5 et 3,0 salariés).

Graphique 3 : Créations trimestrielles d'entreprises – en nombre



Source : Insee, REE – Données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables

<sup>3</sup> Les dernières données du mois de juillet 2018 montrent un recul des créations d'entreprises.

<sup>4</sup> Dans l'ensemble des secteurs hors micro-entreprises, la hausse sur la même période est de 3 700 dans le secteur des transports et 1 700 dans le secteur du soutien aux entreprises, soit 43 % de l'ensemble des créations d'entreprises.

<sup>5</sup> « Les créations d'entreprises en 2017 », Insee Première n°1685, janvier 2018.

<sup>6</sup> Hors micro-entreprises, la proportion des entreprises « employeuses » était de 6,6 % en 2017, contre 12,6 % en 2010.

<sup>7</sup> Les entreprises « employeuses » démarraient leur activité avec, en moyenne, 2,7 salariés en 2014 et 3,0 salariés en 2010.

## 3 Le taux de chômage en France diminue au 2<sup>e</sup> trimestre 2018, le chômage des jeunes poursuit sa baisse tendancielle

Au 2<sup>e</sup> trimestre, le taux de chômage au sens du BIT baisse de 0,1 point (-48 000 chômeurs) pour se situer à 9,1 % en France (soit 2,7 millions de personnes) et annule une partie de la hausse enregistrée au 1<sup>er</sup> trimestre. Le taux de chômage recule de 0,3 point sur un an et de 1,5 point depuis

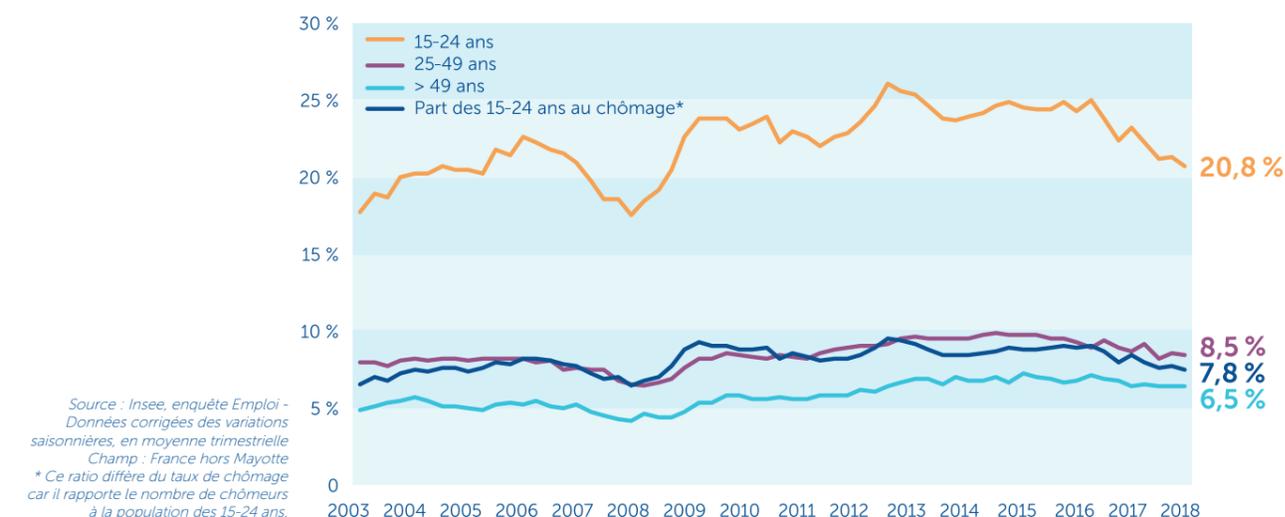
le pic enregistré mi-2015. Le taux de chômage de longue durée reste stable sur le trimestre à 3,6 % de la population active (soit 1,0 millions de chômeurs en recherche d'emploi depuis plus d'un an), et diminue de 0,4 point sur un an.

Graphique 4 : Taux de chômage au sens du BIT – en %



Source : Insee, enquête Emploi – Données corrigées des variations saisonnières, en moyenne trimestrielle  
Champ : France hors Mayotte

Graphique 5 : Taux de chômage au sens du BIT par tranche d'âge – en %



Source : Insee, enquête Emploi – Données corrigées des variations saisonnières, en moyenne trimestrielle  
Champ : France hors Mayotte  
\* Ce ratio diffère du taux de chômage car il rapporte le nombre de chômeurs à la population des 15-24 ans.

La baisse du taux de chômage au 2<sup>e</sup> trimestre concerne principalement les femmes (-0,2 point, soit 9,1 %) et les jeunes âgés de 15 à 24 ans (-0,6 point, soit 20,8 %). La part des jeunes au chômage, qui rapporte le nombre de jeunes chômeurs à l'ensemble des jeunes et non seulement aux jeunes actifs comme le taux de chômage, recule notamment au 2<sup>e</sup> trimestre à 7,8 % (-0,3 point). Le chômage des jeunes poursuit ainsi sa tendance à la baisse : depuis le

point haut atteint mi-2016, le taux de chômage de cette tranche d'âge a baissé de 4,3 points et la part des jeunes au chômage de 1,6 point.

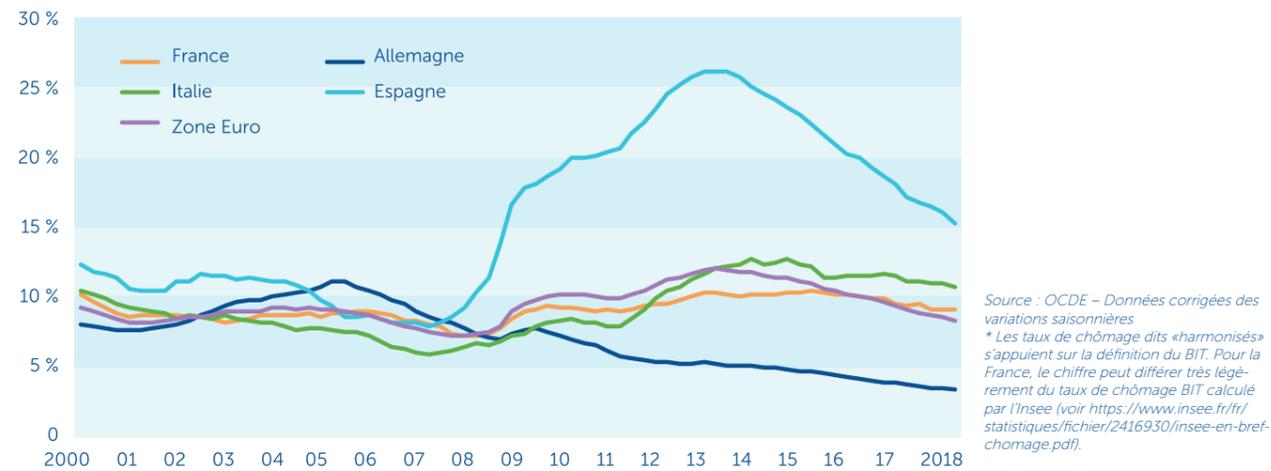
Le taux d'activité est stable sur le trimestre à 72,2 %, son niveau le plus haut depuis le début de la série en 1975. Il augmente de 0,2 point par rapport au 2<sup>e</sup> trimestre 2017.

# 4 Le taux de chômage diminue plus vite en Europe qu'en France

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2018, le taux de chômage en Europe continue de refluer : il se situe à 8,3 % de la population active en zone euro, en baisse de 0,3 point par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2018. C'est le taux le plus faible enregistré depuis 2009. Toutefois, des différences notables persistent entre les pays : le recul du chômage est plus modéré dans certains pays, en particulier en France<sup>8</sup>, où il n'est pas encore revenu à son niveau d'avant la crise. C'est aussi le cas en Espagne et en Italie.

De larges disparités en matière de chômage subsistent ainsi au 2<sup>e</sup> trimestre 2018 entre les pays européens : la République Tchèque (2,3 %), l'Allemagne (3,5 %), la Hongrie (3,6 %), la Pologne (3,8 %) et les Pays-Bas (3,9 %) affichent les taux de chômage les plus faibles de l'Union, tandis que le taux de chômage est le plus élevé en Grèce (20,2 %) et en Espagne (15,2 %).

**Graphique 6 : Évolutions des taux de chômage harmonisés\* en Europe – moyenne trimestrielle en %**



Dans les pays à faible taux de chômage, les entreprises sont confrontées à de fortes tensions sur l'appareil de production, en particulier sur la disponibilité de la main-d'œuvre : la part des entreprises déclarant leur production limitée en raison du manque de main-d'œuvre est ainsi particulièrement élevée en Hongrie, en Pologne, en République Tchèque, en Allemagne et aux Pays-Bas, au-dessus de la moyenne européenne et de la France. Ces niveaux élevés de tensions sur les marchés du travail pourraient se traduire par la suite par une pression à la hausse sur les salaires et sur l'inflation<sup>9</sup>.

**Graphique 7 : Taux de chômage harmonisé\* en zone euro au 2e trimestre 2018 – moyenne trimestrielle en %**



# 5 Les salaires réels reculent du fait du regain d'inflation, la productivité décélère

La progression des salaires nominaux est restée stable durant la première moitié de l'année 2018 : le salaire mensuel de base (SMB) nominal est en hausse de 1,5 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2018 par rapport au 2<sup>e</sup> trimestre 2017, comme au trimestre précédent. Toutefois, les prix accélèrent de 0,4 point entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> trimestre 2018, à +1,7 % par rapport au même trimestre de l'année précédente. Dans ce contexte, le SMB réel recule de 0,2 %, après +0,2 % au 1<sup>er</sup> trimestre.

Dans le même temps, la productivité par tête ralentit à +0,4 % en glissement annuel, après +0,6 % au 1<sup>er</sup> trimestre, soit en-deçà de son niveau tendanciel (+0,9 % en moyenne depuis la crise). Le rythme de progression de la productivité demeure cependant plus élevé que celui des salaires réels, comme c'est le cas depuis maintenant un an et demi.

**Graphique 8 : Évolutions du salaire mensuel de base (SMB), du salaire moyen par tête (SMPT) et de la productivité par tête (en volume) – glissements annuels en %**



<sup>8</sup> Entre les 1<sup>er</sup> trimestre 2017 et le 2<sup>e</sup> trimestre 2018, le taux de chômage en France a reculé de 0,3 point, alors que la baisse en zone euro est de 1,1 point.

<sup>9</sup> Voir le compte-rendu de la réunion du Conseil des gouverneurs de la BCE, juillet 2018.

## Le recours aux contrats temporaires en 2017

En 2017, les contrats temporaires (CDD ou intérim) représentent plus de neuf embauches sur dix. Ils sont en grande majorité de durée très courte : 80 % sont de moins d'un mois. Le recours à ces contrats temporaires est relativement uniforme d'un secteur à l'autre. Toutefois, si l'industrie et la construction privilégient l'intérim, le tertiaire recourt plutôt aux CDD de moins d'un mois, notamment dans des secteurs bénéficiant des CDD d'usage. Le recours aux CDD de moins d'un mois est plus fréquent chez les femmes et s'intensifie avec l'âge.

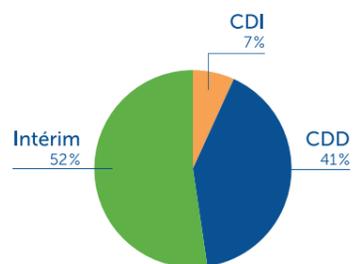
### Depuis le début des années 2000, le recours aux contrats temporaires a fortement augmenté

Le recours aux contrats temporaires (Contrats à durée déterminée -CDD- et intérim) a fortement augmenté en France depuis les années 1990. Ainsi, au sein des entreprises de 10 salariés ou plus, la part des CDD dans les embauches est passée de 69 % en 2000 à 86 % en 2017 (graphique 1a). Cette hausse résulte d'une part d'une forte diminution de la durée des contrats sur la période, avec un accroissement du nombre de CDD très courts, et d'autre part d'une diffusion des CDD dans l'économie. La part des CDD dans l'emploi total est ainsi passée de 6,8 % en 1993 à 9,5 % en 2017 (graphique 1b). La part de l'intérim a également progressé sur la même période. Quand on considère l'ensemble des contrats temporaires, leur part dans l'emploi a crû de cinq points depuis 1993, passant de 7 à 12 %.

### En 2017, plus de neuf embauches sur dix se font en contrat temporaire

En 2017, les CDI représentent moins d'un nouveau contrat sur dix (7 %). Plus de la moitié des flux d'embauches (52 %) concernent des missions d'intérim et 41 % se concluent sous forme de CDD (graphique 2a). La répartition est quasiment identique pour les fins de contrats (graphique 2b), avec 53 % pour l'intérim, 40 % pour les CDD et 7 % pour les CDI.

#### Graphique 2a : structure des embauches par nature de contrat en 2017



Source : Dares, MMO 2017, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim.  
Champ : France métropolitaine, établissements de 10 salariés ou plus du secteur privé (hors agriculture), champ MMO.

#### Graphique 1a : part des CDD dans les embauches (en %)



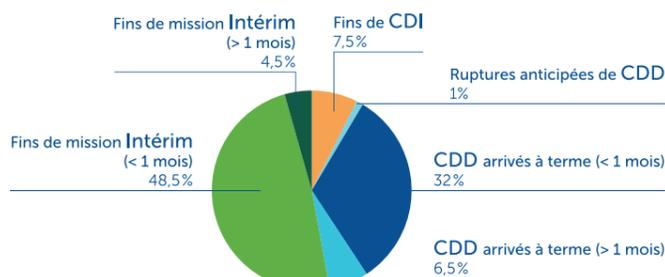
Source : Dares, MMO, séries rétropolées avant 2016  
Champ : France métropolitaine, établissements de 10 salariés ou plus du secteur privé (hors agriculture, hors intérim), champ MMO.

#### Graphique 1b : part des contrats temporaires dans l'emploi (en %)



Source : Insee, enquête Emploi  
Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans et plus.

#### Graphique 2b : structure des fins de contrat selon leur nature en 2017



Observer les sorties de l'emploi plutôt que les entrées présente l'avantage de connaître précisément la durée des contrats ou des missions d'intérim échus (notamment dans le cas de renouvellement de CDD<sup>1</sup>), sans différences structurelles notables avec les embauches. En moyenne, parmi les contrats rompus au moment de leur arrivée à terme, ceux de très courte durée sont majoritaires. Ainsi en 2017, plus de 8 CDD sur 10 et plus de 9 missions d'intérim sur 10 durent moins d'un mois. Environ 1 % des ruptures de contrat correspondent à des CDD qui ne sont pas menés à leur terme (démission, rupture conventionnelle...), soit 3 % de l'ensemble des fins de CDD.

### Les CDD de moins d'un mois sont concentrés dans le secteur tertiaire, l'industrie et la construction mobilisant massivement l'intérim

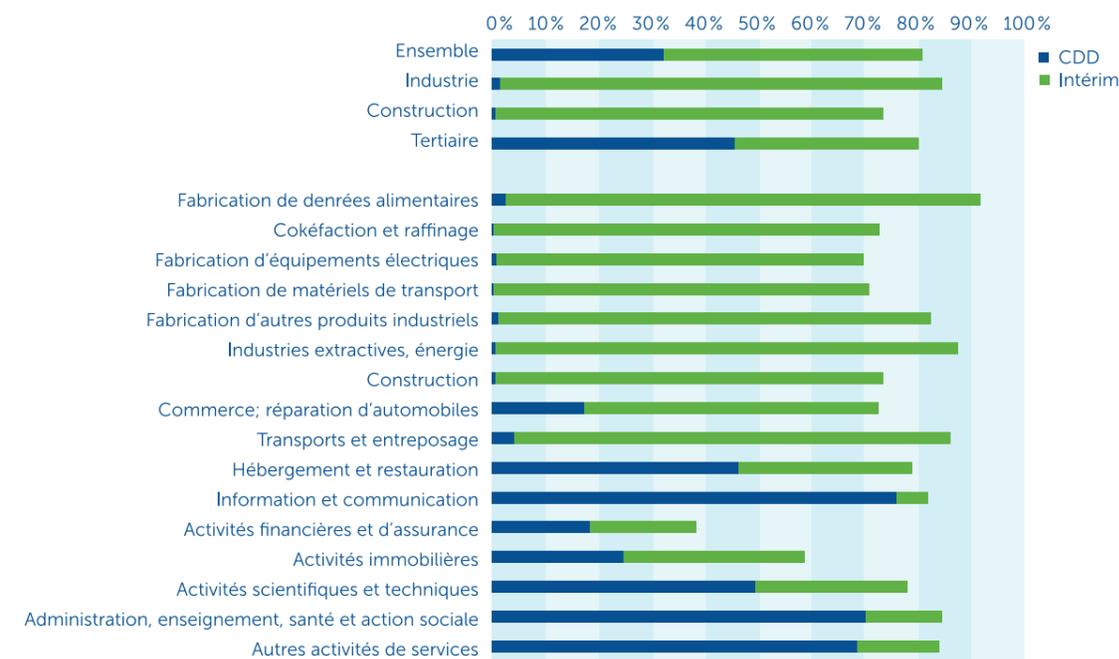
Les CDD de moins d'un mois représentent près d'un tiers des fins de contrat en 2017. Ils sont concentrés dans le secteur tertiaire, leur utilisation étant marginale (autour de 1 %) dans l'industrie et la construction (graphique 3). Ces deux secteurs ont cependant massivement recours à des missions d'intérim de moins d'un mois : c'est le cas pour 83 % des fins de contrat dans l'industrie et 73 % dans la construction. La proportion de contrats temporaires de moins d'un mois (intérim et CDD confondus) est ainsi très proche entre ces trois grands secteurs : les contrats de très courte durée y représentent autour de 80 % des

contrats rompus, à l'exception notable des secteurs de la finance et de l'immobilier.

Dans le détail, les secteurs ayant le plus recours aux CDD très courts sont ceux de l'information et de la communication (en particulier dans l'édition, l'audiovisuel et la diffusion), ainsi que le secteur de l'administration, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale (qui inclut celui des arts et spectacles). Parmi les secteurs du tertiaire, les transports se distinguent par des recours aux contrats très courts proches de l'industrie, à savoir une part marginale de CDD de moins d'un mois, mais une utilisation intensive des missions d'intérim de très courte durée (autour de 80 %).

Un recours important aux contrats temporaires très courts peut indiquer des pratiques fréquentes de réembauche dans certains secteurs. Cette pratique a augmenté fortement depuis le début des années 2000 et concerne particulièrement les embauches en contrats courts : d'après l'Unédic<sup>2</sup>, 84 % des embauches en CDD d'un mois ou moins sont des réembauches (c'est-à-dire que l'employeur fait appel à un ancien salarié plutôt qu'à un nouveau), contre seulement 46 % de réembauches sur l'ensemble des types de contrats hors intérim. Du point de vue des salariés, ceux qui n'obtiennent ni CDI ni CDD de plus d'un mois cumulent en moyenne 3,5 CDD par trimestre en 2017<sup>3</sup>, ce qui indique effectivement une récurrence en contrats très courts pour cette population.

#### Graphique 3 : part des contrats de moins d'un mois parmi les fins de contrat en 2017 (en %)



Lecture : en 2017, dans le secteur tertiaire, 80 % des fins de contrats correspondent à des contrats temporaires de moins d'un mois, dont 46 % pour les CDD et 34 % pour l'intérim.  
Source : Dares, MMO 2017, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim.  
Champ : France métropolitaine, établissements de 10 salariés ou plus du secteur privé (hors agriculture), champ MMO.

1 En cas de renouvellement de CDD, la durée retenue correspond à la somme des durées des contrats enchaînés.  
2 « La majorité des embauches en contrats courts se font chez un ancien employeur », Unédic, Etudes et analyses n°14, janvier 2016.  
3 « CDD, CDI : comment évoluent les embauches et les ruptures depuis 25 ans ? », Dares Analyses n°18-026, juin 2018.

## La moitié des CDD arrivés à terme durent moins de 6 jours

La durée médiane des contrats temporaires, CDD et intérim confondus, est de 5 jours (**graphique 4**). Plus de 20 % des contrats durent un jour seulement, et 90 % des contrats durent moins de 39 jours. Les durées des contrats temporaires sont proches pour l'industrie et le tertiaire, et semblables à la moyenne ; elles sont plus longues dans le secteur de la construction.

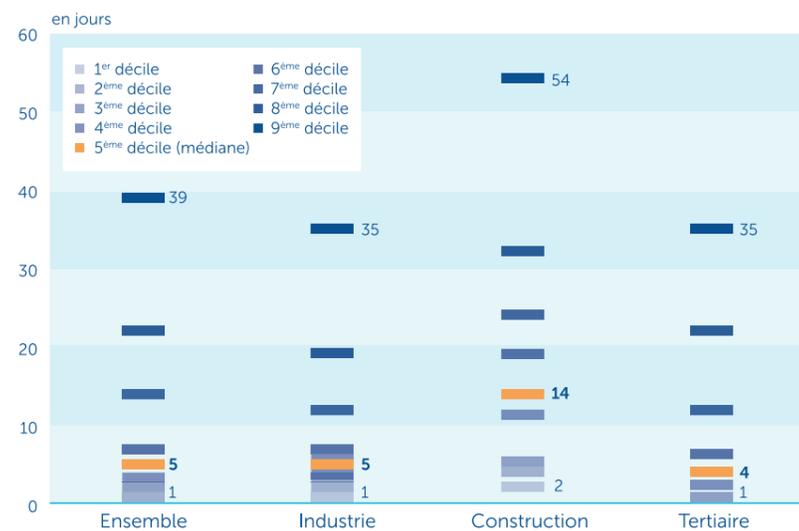
Pour les CDD, la durée médiane sur l'ensemble des secteurs est de 6 jours (**graphique 5**). Plus de 20 % des CDD n'ont duré qu'une journée. Cela inclut notamment, mais pas uniquement, des contrats d'usage en vigueur dans les secteurs autorisés<sup>4</sup>, par exemple l'hôtellerie-restauration ou l'audiovisuel. La durée médiane des CDD est nettement plus longue dans l'industrie (61 jours) et dans la construction (117 jours) que dans le tertiaire (5 jours), ce qui est lié à un recours moins important aux CDD très courts dans ces deux premiers secteurs.

Dans le tertiaire, la durée des CDD est cependant fortement hétérogène. Les secteurs où les CDD d'usage sont autorisés concentrent les CDD les plus courts : dans

l'hôtellerie-restauration et dans le secteur des arts et spectacles, en 2017, près de la moitié des CDD durent une seule journée. Les secteurs de la santé et celui des autres activités spécialisées (incluant notamment la publicité, la photographie, la traduction...) recourent également souvent à des CDD d'une seule journée. À l'inverse, des durées beaucoup plus longues sont observées dans d'autres secteurs du tertiaire : la durée médiane des CDD arrivés à terme est ainsi de 212 jours dans les télécommunications ou de 177 jours dans la recherche et développement scientifique.

La durée médiane des missions d'intérim, tous secteurs confondus, est de 5 jours, soit assez proche de celle des CDD (6 jours). Cette durée est cependant beaucoup moins dispersée que celle observée pour les CDD : les trois-quarts des missions d'intérim ont ainsi une durée comprise entre 1 et 13 jours, tandis que la durée correspondante s'étale de 1 à 27 jours pour les CDD. Comme pour les CDD, les durées médianes des missions d'intérim dans le secteur tertiaire sont inférieures à celles de l'industrie et de la construction. En revanche, les écarts de durée entre secteurs sont moindres pour l'intérim que ceux observés pour les CDD : en particulier, les distributions des durées des missions d'intérim sont comparables entre l'industrie et le secteur tertiaire.

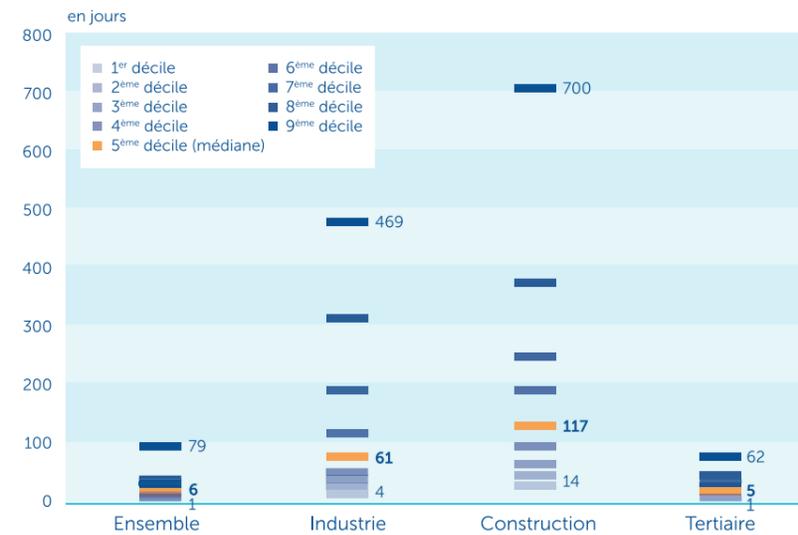
**Graphique 4 : distribution de la durée des contrats temporaires (CDD et intérim) en 2017 (en jours)**



Lecture : sur l'ensemble des secteurs, 10 % des contrats temporaires durent une journée ou moins, la moitié durent 5 jours ou moins et 90 % durent 39 jours ou moins.  
Source : Dares, MMO 2017, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim.  
Champ : France métropolitaine, établissements de 10 salariés ou plus du secteur privé (hors agriculture), champ MMO.

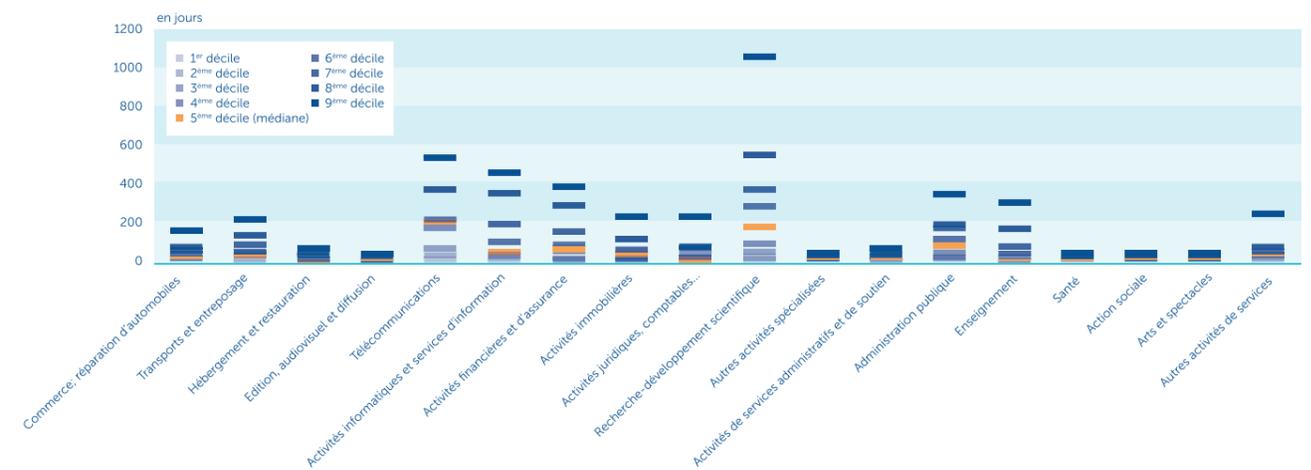
<sup>4</sup> Les CDD dits « d'usage » peuvent être conclus dans certains secteurs d'activité (définis par décret ou par convention collective), afin de pourvoir des emplois pour lesquels il est d'usage constant de ne pas recourir au CDI, en raison de la nature temporaire de l'activité exercée. Les CDD d'usage ne sont notamment pas soumis à une durée maximale et peuvent être reconduits sans limitation.

**Graphique 5 : distribution de la durée des CDD arrivés à terme en 2017 (en jours)**



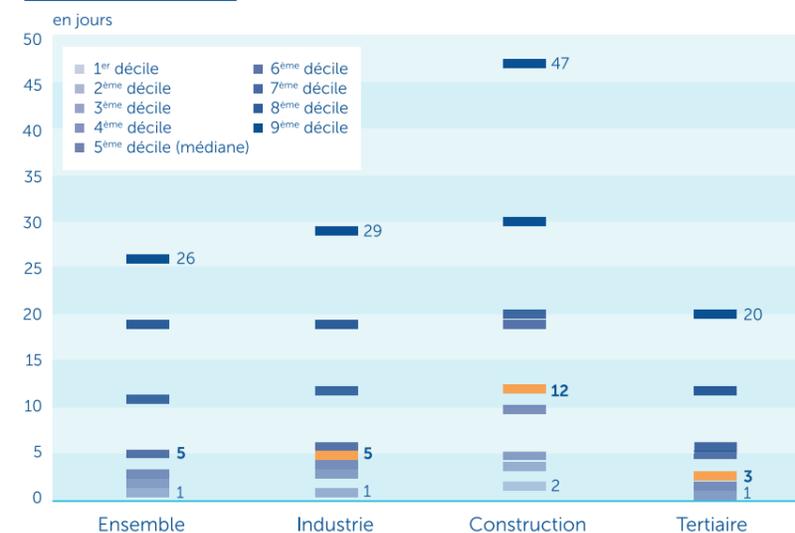
Lecture : sur l'ensemble des secteurs, 10 % des contrats temporaires durent une journée ou moins, la moitié durent 79 jours ou moins.  
Source : Dares, MMO 2017  
Champ : France métropolitaine, établissements de 10 salariés ou plus du secteur privé (hors agriculture, hors intérim), champ MMO.

**Graphique 6 : distribution de la durée des CDD arrivés à terme dans les secteurs du tertiaire en 2017 (en jours)**



Source : Dares, MMO 2017  
Champ : France métropolitaine, établissements de 10 salariés ou plus du secteur privé (hors agriculture, hors intérim), champ MMO.

**Graphique 7 : distribution de la durée des missions d'intérim arrivées à terme en 2017 (en jours)**



Lecture : sur l'ensemble des secteurs, 10 % des missions d'intérim durent une journée ou moins, la moitié durent 5 jours ou moins et 90 % durent 26 jours ou moins.  
Source : déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim.  
Champ : France métropolitaine, établissements de 10 salariés ou plus du secteur privé (hors agriculture), champ MMO.

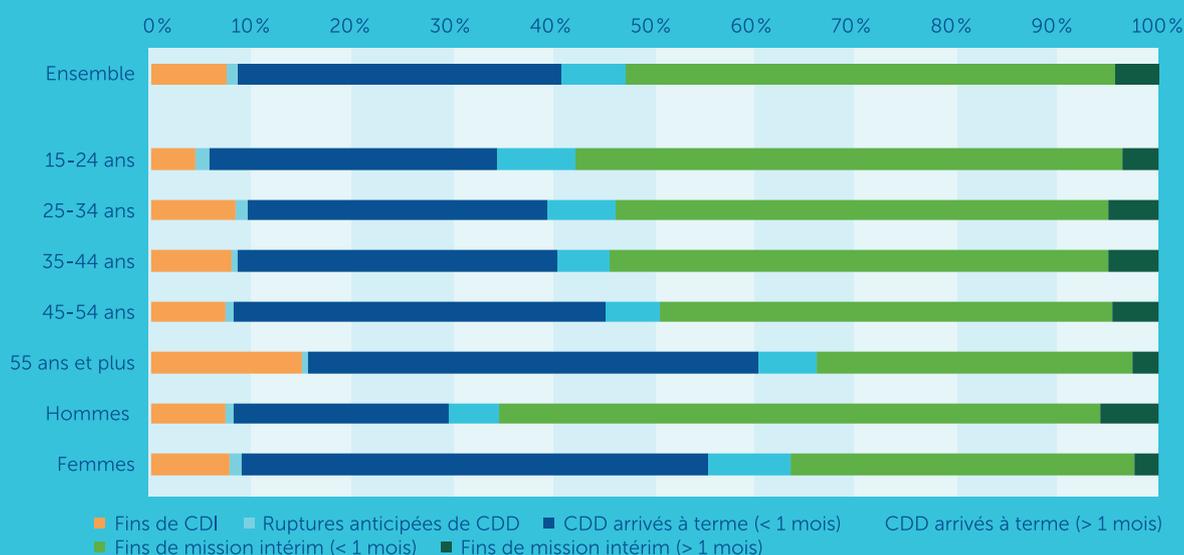
## Les salariés en CDD très courts

Pris dans leur ensemble, les contrats temporaires très courts (CDD ou missions d'intérim de moins d'un mois) représentent une part équivalente dans les fins de contrats des hommes et des femmes, d'environ 80 %. Cependant, alors que les CDD de moins d'un mois représentent près de la moitié (46 %) des fins de contrats des femmes, ce n'est le cas que d'une fin de contrat sur cinq (21 %) pour les hommes. La situation est inverse pour les missions d'intérim de moins d'un mois, près de deux fois plus fréquentes pour les hommes que pour les femmes (60 % contre 34 %).

La part des contrats courts pris dans leur ensemble est également assez proche pour toutes les tranches d'âge, mais avec des différences de répartition entre les CDD

et l'intérim. Les missions d'intérim de moins d'un mois concernent plutôt les jeunes de moins de 25 ans, et leur poids dans les fins de contrat diminue avec l'âge. Au contraire, la part des CDD de moins d'un mois augmente avec l'âge : 29 % des fins de contrats des 15-24 ans sont des CDD de moins d'un mois, contre 45 % pour les 55 ans ou plus. Au sein-même de cette dernière tranche d'âge, le poids des CDD augmente encore avec l'âge, les 60 ans ou plus étant ceux pour qui le recours au CDD est le plus fréquent<sup>5</sup>. Pour autant, les 55 ans ou plus ne représentent que 12 % des fins de CDD très courts, alors que les 15-24 ans, qui ont des mouvements plus fréquents liés aux débuts de carrière, concentrent près d'un quart des fins de CDD très courts, alors qu'ils représentent moins de 10 % des personnes en emploi.

### Graphique : structure des fins de contrat en 2017 en fonction de l'âge et du sexe



Source : Dares, MMO 2017

Champ : France métropolitaine, établissements de 10 salariés ou plus du secteur privé (hors agriculture, hors intérim), champ MMO.

5 Les mouvements de main-d'œuvre des seniors entre 2001 et 2014 : des sorties moins nombreuses et plus tardives, des embauches encore plus rares», Pierre Marioni, document d'études Dares n°223, juillet 2018.

